

cultivateur du Canton Joly que M. Jules Brassard
cultivateur du Canton Joly soit nommé can-
sullier en remplacement de lui-même.

Une heure après l'ouverture de l'assemblée n. ayant
pas eu plus de candidats à élire, M. M.

G. B. Bevilotte et Jules Brassard ont été élus
cansulliers de la Municipalité du Canton
Joly par acclamation.

Donné à Labelle ce huitième jour de Janvier
mil neuf cent six.

Charles Martin Président

Canada

Province de Québec
District d'Attama

Je Damase Labelle, ayant été dûment
nommé cansullier de la Municipalité du
Canton Joly, fais serment que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mon jugement et de
ma conscience. Ainsi que Dieu me soit
en aide.

Assermenté devant moi
à Labelle ce premier Février
mil neuf cent six.

H. Bégonne L. P.

Damase Labelle
Cansullier,

Canada

Province de Québec
District d'Attama

Je J. B. Bevilotte, ayant été dûment
nommé cansullier de la Municipalité du
Canton Joly, fais serment que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mon jugement et de
ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en
aide.

Assermenté devant moi à
Labelle, ce cinquième jour de Février
mil neuf cent six. H. Bégonne L. P.

J. B. Bevilotte
Cansullier

Canada
 Province de Québec
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

Moi, Jules Brassard, ayant été dûment nommé conseiller de la Municipalité du Canton Joly, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me sait en aide.

Le serment devant moi à
 Labelle ce cinquième jour
 de Février mil neuf cent six

Jules Brassard
 Conseiller.

M. L. P.

Canada
 Province de Québec
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

5 Février 1906

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions, le cinquième jour de Février mil neuf cent six, à dix heures de l'avant-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à la quelle session ont été présents M. le Maire Charles Martin et M. M. les Conseillers Jules Brassard; J. B. Profs. Leclotte ont formé le serment de ^{pas} garantir. Prorogé par M. Jules Brassard; second jour M. J. B. Leclotte que la séance a été ouverte à midi à dix heures, le 4 Février 1906 pour toutes affaires de routine.

Canada
 Province de Québec
 District d'Ottawa

8 février 1906

* Pierre Dauphin

Municipalité de Cantan Joly.

Conformément à son règlement

A une session spéciale du Conseil Municipal
 du Cantan Joly, tenue à la salle ordinaire
 des sessions, le ^{vingt-huitième} jour de Février, mil
 neuf cent six, à dix heures de l'avant-midi
 conformément aux dispositions du Code
 Municipal de la Province de Québec, à laquelle
 session sont présents M. le Maire Charles
 Martin et M. M. les Conseillers Damase
 Labelle; Maire S^r Pierre; Jules Brassard;
 J. B. Loedelatte, formant un quorum sous
 la présidence de M. le Maire.

Est statué et ordonné, et ce conseil
 statue et ordonne par résolutions comme
 suit:

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secrétaire par M. le Conseiller Pierre Dauphin
 que les résolutions passées à la séance
 du 14 Décembre 1905 soient confirmées.

Adoptées unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jean Vallée
 Secrétaire par M. le Conseiller Jules Brassard
 et Damase Labelle que M. Charles Martin
 soit nommé maire de la Municipalité
 du Cantan Joly.

Adoptées unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Pierre Dauphin
 Secrétaire par M. le Conseiller Damase Labelle
 que la séance soit ajournée pour dix
 minutes. Charles Martin Maire
 Conformément à son règlement le conseil
 s'assemble après le délai de dix minutes.

Proposé par M. le Censeur Pierre Dauphin
 Secours par M. le Censeur J. B. Ledetotte
 Que M. J. A. Bignasse soit engagé Secrétaire
 Trésorier au salaire de \$50.00 par année pour
 garder en sa possession tous les papiers et
 archives et faire un rapport qui regarde
 l'administration générale du Conseil.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Censeur Jules Brassard
 Secours par M. le Censeur Pierre Dauphin
 Que M. le Maire et M. le Secrétaire - Trésorier
 soient en leur qualité respective soient
 autorisés à signer, en renouvellement
 d'un billet de la somme de \$364.82, un
 billet de la somme de \$350.00, à quatre mois,
 à la Banque des Marchands du Canada à
 S^t-Gérôme

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Censeur Damase Labelle
 Secours par M. le Censeur Moïse S^t-Pierre
 Que ce conseil demande au gouvernement
 de faire arpenter les terres non arpentées dans
 le dit canton.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Censeur Jean Vallée
 Secours par M. le Censeur Pierre Dauphin
 que M. le C. compte présente par M. André
 Brassard au montant de \$2.00 soit payé
 payable par le propriétaire du lot N^o 11 Rang I

* (178)

* (187)

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Censeur Moïse S^t-Pierre
 Secours par M. le Censeur Pierre Dauphin
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement:

J. Bignasse S. T. Charles Martin Maire

Canada
 Province de Québec
 District de Matane

Municipalité du Canton Gog.

2 Avril 1906

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Gog, tenue à la salle ordinaire des sessions, le deuxième jour d'Avril mil neuf cent six, à dix heures de l'avant, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M. M. les Conseillers Charles Martin; Damase Labelle; Jules Brassard; Moïse S^r Pierre; J. B. Ledelotte; Jean Vallée; Pierre Dauphin formant ~~esse~~ quorum sous la présidence de M. le Maire Charles Martin.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard

Secondé par M. le Conseiller Pierre Dauphin

Que les dernières résolutions soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller, Pierre Dauphin

Secondé par M. le Conseiller, Moïse S^r Pierre.

Qu'il soit donné à l'inspecteur de voirie M. Rodrigue Nault qu'il fasse refaire les côtes sur le terrain appartenant à Pierre Nault et sur le terrain N^o 4 Rang D, et qu'il s'informe qui doit faire les travaux et faire rapport.

Les travaux urgents seront fait immédiatement ^{sur le terrain} cette ~~de~~ de la Côte du lot N^o 4 Rang D.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller, Jules Brassard

Secondé par M. le Conseiller J. B. Ledelotte,

Qu'il soit donné à la Cie du C. P. R. de faire les travaux nécessaires pour l'établissement

des lois Nos 40, 39, 34, 37, 36, 35 Ray J. de bassier
la cabrole sur le lot. N^o 38 Ray J.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
deuxième par M. le Conseiller Meise S^r Perri
Que la résignation ~~soit~~ de M. J. B. Cédilotti
comme estimateur soit accepté et que M.
Pacifique Labelle soit nommé estimateur
en remplacement de M. J. B. Cédilotti.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller, Pierre Dauphin
deuxième par M. le Conseiller, Jules Brassard
Que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Charles Martin
Maire
F. B. Bagnesse Sec. Trés.

Canada

Province de Québec
District de Mattawa

Municipalité du Canton Joly.

4 juin 1906

À une session générale du Conseil Municipal
du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des
sessions, le quatrième jour de juin mil-neuf-
cent-six, à dix heures de l'avant-midi, conformément
aux dispositions du Code Municipal de la
Province de Québec, à laquelle session furent
M. le Maire Charles Martin et M. M. les Conseillers
Jehan Vallée; J. B. Cédilotti; Jules Brassard.

Formant un
quorum sous la présidence de M. le Maire.
Il est statué et ordonné par résolutions comme
suit:

Proposé par M. le Conseiller Jehan Vallée
deuxième par M. le Conseiller Jules Brassard.
que les résolutions passées à la séance du

deuxième jour d. Avril dernier soient confirmés.

Adopté unanimement

Profesi par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secundi par M. le Conseiller J. B. Ledilatte
 que le conseil déclare vacant la place de
 Conseiller de M. Moise S. Pierre qui a laissé
 la Municipalité

Adopté unanimement.

Profesi par M. le Conseiller J. B. Ledilatte
 Secundi par M. le Conseiller Jean Vallée
 Que le maire de M. le Baron d. Halouyn soit rayé
 du rôle d'évaluateur pour être remplacé par
 celui de M. Thomas Labonté.

Adopté unanimement.

Profesi par M. le Conseiller Jean Vallée,
 Secundi par M. le Conseiller Jules Brassard,
 Que le compte présenté par M. Frederic Lauzan
 inspecteur de voirie soit accepté pour entretenir
 de la Mairie "Paulette" en juillet 1906.

A Augustin Lauzan 109 + x \$ 1.00

A Edouard Langry (par son Ledger) 1.00

112 + Que le compte du conseil de Carité soit accepté + 9.44

Que le compte présenté par l'inspecteur de voirie
 Joseph Bejean père.

1015 + A Arthur Martin pour entretenir de la Mairie
 149 Paulette en l'hiver de 1905-1906 + 20.00

Adopté unanimement.

Profesi par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secundi par M. le Conseiller Jean Vallée.
 Que M. Charles Martin et J. B. Ledilatte
 soient nommés pour examiner les documents
 de la Corporation du Canton Galy, et faire rapport
 à la prochaine conseil assemblée du conseil.

Adopté unanimement.

+

acc. 3-7 06
 1015
 149
 Répertoire Mairie

Proposé par M. le Conseiller, J. B. Ledilatte
 Secondé par M. le Conseiller, Jules Brassard.
 Que le Conseil accepte le compte présenté par
 J. A. Bizanese, pour décaissements sur l'emprunt
 de Dame veuve Aldie Auger, au montant de
 dix piastres.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller, Jules Brassard
 Secondé par M. le Conseiller, J. B. Ledilatte.
 Que le compte présenté par J. A. Bizanese
 au montant de \$25.00 pour location de
 salle des sessions jusqu'au 1^{er} Juin 1906 soit
 accepté et payé.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secondé par M. le Conseiller J. B. Ledilatte.
 Que la séance soit levée.

Adopté unanimement:

Charles Martin Maire
 J. Bizanese Sec. tris.

Canada
 Province de Québec
 District d. Ottawa

Municipalité ~~de la~~ du Canton Joly.

3 Juillet 1906

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des sessions, le troisième jour de Juillet mil neuf cent six, à dix heures de l'avant-midi; conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à la quelle session sont présents M. le Maire Charles Martin et M. les Conseillers Jules Brassard; Pierre Dauphin; Jean Vallée J. B. Goddette; Jérôme Valiquette formant un quorum sans la présidence de M. le Maire. Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. le Conseiller, Jules Brassard
 Secundi par M. le Conseiller, Pierre Dauphin fils.
 Que les résolutions passées à la séance du quatrième jour de Juin dernier 1906 soient confirmées

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secundi par M. le Conseiller Jean Vallée.

Que le compte présenté par W. Marier inspecteur de voirie au montant de \$2.50 soit accepté et payé par M. Thomas Labaude payable par le lat. N^o 19 Rang A du Canton Joly.

Que le compte présenté par M. Joseph Babin inspecteur de voirie pour entretien d'hiver de l. année 1905-1906 de la Mantie du chemin Chopreau au montant de \$20.00 soit accepté et payé à M. Ulric Brassard payable par les intéressés de la dite Mantie.

Adopté unanimement:

✕

Proposé par M. le Conseiller J. B. Ledette
 Secundo par M. le Conseiller Jules Brassard.
 Que M. Germain Valquette soit nommé conseiller
 en remplacement de M. Meise St. Pierre demissionnaire.
 Adopté unanimement.

Canada

Province de Québec
 Le Comté de Montserrat

Municipalité de Cantan Gully.

Je soussigné, J. B. Ledette, ayant été nommé
 conseiller de la Municipalité de Cantan Gully,
 j'ai serment que je remplirai bien et
 fidèlement les devoirs de ma charge et de
 au mieux de mon jugement et de ma
 capacité. Envisageant que Dieu me soit en aide.
 Le serment devant moi
 le 21 juillet 1906.

J. B. Ledette Sec. Trés.
 Germain Valquette
 maire

M. Germain Valquette prend son siège.

Proposé par M. le Conseiller J. B. Ledette
 Secundo par M. le Conseiller Jean Vallée
 que M. Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acquiescer
 un avis de l'inspecteur de voirie J. G. Lacarube
 de faire réparer les chemins dans son arrondissement
 de cette date à samedi prochain, que \$2.00 soit accordé
 pour le avis. Adopté unanimement.

pas d'avis

Proposé par M. le Conseiller

Secundo par M. le Conseiller

Que sur son rapport que M. W. Paulin ne
 veut pas réparer son chemin, M. Joseph Bejean
 inspecteur de voirie, fasse réparer les le dit chemin
 et fasse les dépenses nécessaires pour rendre
 le chemin passable,

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller, J. B. Ledelotte
 Secundo par M. le Conseiller, Pierre Lauphin.
 Que sur son rapport ^{est} il est nécessaire de dépenser
 plus d'argent que voulu par lui, pour réparer le
 chemin de front au lot appartenant à M. H.
 Labelle, M. Isai Gagnon Inspecteur de voirie
 soit autorisé à dépenser l'argent nécessaire
 pour rendre le chemin passable.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller J. B. Ledelotte
 Secundo par M. le Conseiller Jean Vallée
 Que la Mairie Paroisse soit sous la juridiction
 de l'inspecteur de voirie Edouard Savigny.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller, Jules Brassard
 Secundo par M. le Conseiller, J. B. Ledelotte.

Repli en 1905 ✕ Que la somme de \$ 6.45 payé à P. Mantel pour
 travaux faits au canal d'égout des lots Nos 3, 4, 5, 6
 Rang 6. soit accepté et jugé et que la résolution du
 sixième jour de Mai 1904 soit annulée et que
 ce dit compte soit jugé par le dit Conseil.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jean Vallée
 Secundo par M. le Conseiller J. B. Ledelotte.

Que M. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire
 les entrées de 4 documents Règlement N^o 12; Procès-
 verbal des Rangs de G. F. Règlement N^o 20; Règlement
 N^o 16 dans le livre adopté ^{effect} et pour la somme
 de \$ 4.00.

Coin f^o 29 ✕

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller J. B. Ledelotte
 Secundo par M. le Conseiller Jules Brassard
 que M. le Maire et M. le Secrétaire-Trésorier en
 leur qualité respectives soient autorisés à signer un

billet de \$350.00, à la Caïse en renouvellement.
d'un billet de \$350.00 du à la Banque des
Marchands.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Pierre Dauphin
Secondi par M. le Conseiller Germain Pélignette.
Que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Charles Martin Maire
J. B. Gagnon Sec. Trés.

Canada

Province de Québec

District de l'Estrie

Municipalité du Canton Goly.

À une session générale du Conseil Municipal
du Canton Goly, tenue à la salle ordinaire
des sessions, le quatrième jour de septembre
14 Sept. 1906 mil neuf cent six, à dix heures de l'avant-
midi, conformément aux dispositions
du Code Municipal de la Province de Québec
à laquelle session ~~session~~ sont présents
M. M. les Conseillers le Maire C. Martin
et de M. M. les Conseillers Jules Brassard; J. B.
Lacelle; Jean Vallée; Germain Pélignette;

formant un quorum sous la présidence de
M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue
et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. le Conseiller ~~Secondi~~ ^{Jean Vallée}
Secondi par M. le Conseiller J. B. Lacelle
Que les résolutions passées à la séance du

Troisième jour de Juillet dernier saint-confermes

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller; Jean Vallée
 Secrétaire par M. le Conseiller; Jérôme Patiquette.
 Que le rapport de l'auditeur M. G. P. G. ^x Pascale
 présenté à cette séance, depuis le premier jour
 de Novembre 1904 au trentième et dernier jour
 de Décembre 1905; faisant connaître l'état
 des Comptes de la Corporation soit accepté.

* Fortier

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secrétaire par M. le Conseiller G. B. Ledelatte.
 Que les Comptes suivant soient acceptés et
 payés.

- * 154⁹ 1^{er} jour Mante du Rang I. payable
à Joseph Langue 150 + 45.26
- * 153⁵ 1^{er} jour M. Harmandas Labelle payable à
Jus. Langue 150 + 3.76
- * 154⁹ 1^{er} jour du Mante du Rang I. payable à
Vai Kagran (19) + 7.75
- * 153⁵ 1^{er} jour H. Labelle payable à Vai Kagran (19) + 1.20
- * 155⁵ 1^{er} jour H. Labelle payable à Vai Kagran (19) + 4.13
- ~~1^{er} jour le N^o 11 Rang I à M. P. P. P. payable
à J. J. Lacombe 5.00~~
- ~~1^{er} jour le Mante du Rang I payable à
J. J. Lacombe 2.75~~
- ~~1^{er} jour le lot N^o 11 Rang I à M. P. P. P. payable
à J. J. Lacombe ^{Théophile} 2.20~~
- ~~1^{er} jour le Mante du Rang I payable à
Pierre Blot 1.25~~
- ~~1^{er} jour le lot N^o 11 Rang I à M. P. P. P. payable
à Julien Brassard 1.00~~
- ~~1^{er} jour le lot N^o 13 Rang I Mante payable
à André Brassard 5.00~~

- + 144 Paur la Manti Orban payable à Louis Saindau 191 + 6.00
- (135) Joseph Masson + 172 Paur T. de Sale Bastien, ^{x clature} dans la Manti de Brissan, payable à Antoine Rochan (158) + 4.38
- et Roy Masson + 173 + 34 Paur Thomas Brissan, clature dans la Manti-Brissan (158) + 4.38
- + 78 Paur Manti Langon payable à Jas. Chabreau + (182) 1.50
- + 79 Paur Manti Langon payable à Ed. Sarjney + (183) 1.50
- + 112 Paur Joseph Larivière payable à Joseph Bugeau (110) + 2.50
- + 12 Paur Adolard Dauphin ²⁵ payable à Joseph Bugeau fils (111) + 2.50
- + 113 Paur Joseph Larivière ²⁶ payable à Joseph Bugeau (110) + 2.50
- + (12) Paur Adolard Dauphin " " (110) + 2.50
- + (16) Paur Pierre Pleau N° 21 I payable à J. Bugeau (110) + 62
- + (148) Paur Manti Millepaur payable à H. Dussal (145) + 9.00

Repartir 54

Adopté unanimement -

Proposé par M. le Conseiller J. B. Ledetotte
 Secundo par M. le Conseiller Germain Valiquettes
 Que M. J. J. Lacambe soit notifié de se rendre à la prochaine assemblée du conseil pour donner des explications sur ces comptes

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Jean Vallée
 Secundo par M. le Conseiller Jules Brassard
 Paur la Manti que les Comptes annexes soient acceptés

Paur la Manti Brissan -

- + 128 La Ci. de Bardeauce doit à H. Langeron & Freres (127) + 4.50
- + (176) Fr. Hagner " (127) + 2.25
- + 163 Jean Terrault " (127) + 3.38
- 354 + 172 T. de Sale Bastien; Jos. Masson; R. Masson (127) + 4.50
- + 33 Thomas Brissan " (127) + 4.50
- + (161) Albert Mareaux " (127) + 75
- + 131 George Mareaux " (127) + 75
- + 129 R. Labelle " (127) + 2.00

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secrétaire par M. le Conseiller Germain Pélignette,
 Que sur le Rapport de l'inspecteur de voirie M. Agarias
 Langelier que le Chemin de front de M. A. Hault
 est en très mauvais état; soit autorisé à faire
 réparer le dit chemin et faire les dépenses nécessaires
 pour la dite réparation

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller, Jean Vallée
 Secrétaire par M. le Conseiller, J. B. Ledette.
 Que M. J. A. Riquenne soit nommé surintendant
 pour verbaliser la Marche Brassard n^o 2, et les
 propriétaires du Rang I. et du Rang H. Le rapport fait dans les 3 affaires.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Germain Pélignette
 Secrétaire par M. le Conseiller, J. B. Ledette.
 Que M. le Maire et M. le Secrétaire - Trésorier
 en leur qualité respective soient autorisés
 à signer un billet de \$ 54. 80 pour solder
 le compte de M. J. A. Riquenne d'après audité
 de compte.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller J. B. Ledette
 Secrétaire par M. le Conseiller Germain Pélignette et Jean Vallée
 Que M. Joseph Babin soit nommé
 conseiller en remplacement de M. Camille
 Labelle démissionnaire

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Germain Pélignette
 Secrétaire par M. le Conseiller J. B. Ledette.
 Que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Charles Martin Maire
 J. A. Riquenne Lect. tris.

Canada
 Province de Québec
 District d. Massa

Municipalité du Canton Goly.

Octobre 15 1906

A une session générale du conseil Municipal du Canton Goly. Tournée à la suite ordinaire des sessions, le premier jour d'Octobre mil neuf-cent-six, à dix heures de l'avant-midi; conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire Charles Martin et M. M. les Conseillers Jules Brassard; Gerome Paliquette; Pierre Dauphin; formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et le conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:
 Première par M. le Conseiller Jules Brassard
 Seconde par M. le Conseiller Pierre Dauphin
 que les résolutions passées le quatrième jour de septembre mil neuf-cent-six, soient acceptées.

Adoptée unanimement -
 Proposé par M. le Conseiller Pierre Dauphin
 Seconde par M. le Conseiller Gerome Paliquette
 que les comptes présentés par M. l'inspecteur de voirie Gustave Brisson soient acceptés.
 Ouvrage fait à la Montie Brassard et la Montagne.

tar	Louis Gauthier fils	(54)	payé	+	6.25
"	Emile Beauchemin	(37)		+	6.58
"	Julien Brassard	(123)		+	2.50
"	Alphonse Belanger fils	(186)		+	2.50
"	Alphonse Belanger père	(187)		+	3.75
"	Gustave Brisson	(174)		+	5.75

30.63

Pays en Montie
 1905

Travaux fait dans la franchise du lot N^o 10

Rang G. J. B. Lempin (199) +
 par Louis Gauthier fils (55) + .63
 .. Emile Beauchaine (37) + .94
 .. Gustave Brisson (174) + 3.75

(189) + Travaux fait sur le lot N^o 13 Rang G. 5.32

par Emile Beauchaine (37) + 1.25

Travaux fait sur le lot N^o 16 Rang H (126) +

par Gustave Brisson (174) + .63

Que les Comptes presentés par M. l'Inspecteur
 de mairie J. J. Lacombe soient acceptés.

par au lot N^o 11 G. P. Paston Rang I (137) +

par J. J. Lacombe (169) payé + 5.00

+ par Pierre A la Mante du Rang I chemin
 de la Chapelle (179) (+

par J. J. Lacombe (169) payé + 3.75

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller; Girard Valiquette

Secrétaire par M. le Conseiller; Pierre Dauphin

Que la séance soit ajournée à lundi prochain
 à dix heures de l'avant midi pour l'autre affaire
 de franchise

Adopté unanimement.

J. J. Lacombe d. T.

Charles Martin Maire

Canada
 Province de Québec
 District d. Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

Je Joseph Baivin, ayant été dûment nommé Conseiller de la Municipalité du Canton Joly, fais serment que je remplirai loyalement et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi

à Labelle le dimanche jour
 d'Octobre mil neuf cent six

J. P. Rigaudet doct. tri

Joseph Baivin
 Maire

Canada
 Province de Québec
 District d. Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

8 Oct 1906

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly conformément à un ajournement, tenue le huitième jour d'Octobre mil neuf cent six, conformément aux dispositions des Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire Charles Martin et M. M. les Conseillers Jérôme Valiquette; J. B. Beclolte; Jos. Baivin; Jules Brassard, formant un quorum sous la présidence de M. le Maire:

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard

Secondé par M. le Conseiller Jérôme Valiquette

le 8 Oct 1906

Que le Compté de M. Emery Gadard au montant de \$2.00 lui soit accepté et lui soit payé par les Trésoriers de la Mairie Paulinette

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller J. B. Godolotte,
 Secrétaire par M. le Conseiller Jérôme Poliquette
 Que la lecture du Procès verbal verbalisant
 la Maîtrise Brassard N^o 2 et les Chemins de
 front du Rang I soit renvoyé à la séance
 prochaine du Conseil attendu que le Surintendant
 spécial n'est pas présent, et qu'avis soit
 donné de nouveau aux Intéressés.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secrétaire par M. le Conseiller J. B. Godolotte
 que M. Louis Poliquette soit nommé Inspecteur
 de voirie en remplacement de ^{M.} Jérôme Poliquette
 demissionnaire.

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller Jérôme Poliquette
 Secrétaire par M. le Conseiller Joseph Buisson
 que M. l'Inspecteur de voirie Gustave Brisson
 soit autorisé de faire faire les travaux du chemin
 de front de M. Emile Beauchampes, suivant le
 procès-verbal.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller ~~Jérôme Poliquette~~
 Secrétaire par M. le Conseiller Joseph Buisson
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. Buisson S.T.

Charles Martin Maire

M. Thomas Labanti 12 Janvier 1903
 M. Jules Brassard " " "
 M. Charles Martin 12 Janvier 1905
 M. Joseph Bardin " " 1905
 " " 14 Janvier 1907
 " " "

Municipalité du Canton Galt

13 Décembre 1906

A une session spéciale du conseil Municipal du Canton Galt tenue à la salle ordinaire des sessions, à la troisième partie de Décembre mil neuf cent six à deux heures de l'avant-midi; conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M. le Maire Charles Martin et M. M. les Conseillers Jérôme Poliquette, J. B. Bevilotte, Jean Vallée, Pierre Dauphin ^{Jules Brassard} sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit: Attendu que M. le Maire donne lecture d'une lettre réclamant le montant de \$156.00 dû au Gouvernement pour les taxes de parcelles et taxes.

Proposé par M. le Conseiller Pierre Dauphin
 Secondé par M. le Conseiller Jean Vallée
 que M. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à écrire au Gouvernement pour demander un compte détaillé, afin de connaître le montant qui est dû par la Corporation du village de Labelle.

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller J. Brassard
 Secondé par M. le Conseiller Jean Vallée
 Que M. le Secrétaire-Treasurer soit autorisé
 à faire vendre par le Conseil de Comité toutes
 les lots sur lesquels les taxes ne sont pas
 payés.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller J. Brassard
 Secondé par M. le Conseiller P. Dauphin
 que M. Étienne Mellegars soit nommé
 inspecteur de voirie en remplacement
 de M. Rodrigue Nantel et que le dit
 inspecteur de voirie M. E. Mellegars
 soit notifié.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller J. B. Godellette
 Secondé par M. le Conseiller J. Brassard
 que M. Charles Martin soit nommé
 président d'élection qui aura lieu le
 14 Janvier 1907

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller P. Dauphin
 Secondé par M. le Conseiller J. Valiquette
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. Brassard S.T.

Charles Martin Maire